

Accès à l'université: le Sénat valide le dispositif en ajoutant des critères

Paris, 7 févr. 2018 (AFP) -

Le Sénat à majorité de droite a entamé mercredi l'examen en première lecture du projet de loi réformant l'accès à l'université en ajoutant de nouveaux critères.

Les sénateurs ont jusqu'à jeudi pour se prononcer sur le texte qui vise notamment à supprimer le tirage au sort et à réduire le taux d'échec en première année de fac (61% en licence) et valide la plateforme d'inscription Parcoursup, accusée à gauche d'instaurer la sélection.

Chaque université traitera la demande d'inscription de manière personnalisée et répondra au vu des compétences et connaissances requises pour être admis dans la filière souhaitée.

Le projet de loi fera ensuite l'objet d'une commission mixte paritaire chargée de trouver une version commune avec l'Assemblée nationale. En cas de désaccord, les députés ont le dernier mot.

Les sénateurs ont suivi leur rapporteur Jacques Gasperrin (LR) qui en commission a introduit un amendement destiné à définir les capacités d'accueil en licence en fonction du taux de réussite et de l'insertion professionnelle.

"Ce ne sont pas les vœux des candidats qui doivent guider les choix d'ouvertures de places dans les filières de l'enseignement supérieur mais les débouchés professionnels réels qui s'offrent aux diplômés", a souligné l'élu du Doubs.

"La sélection est une chance", a-t-il dit. "Elle représente une solution juste et égalitaire, profondément républicaine, gage de réussite pour les étudiants".

jlp/ct

Afp le 07 févr. 18 à 23 19.